



LE POLE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DE BELFORT

Le cadre institutionnel



**L'origine du
dispositif**

**Lieux
d'intervention**

**Public
concerné**

La coopération au centre du dispositif

Les enseignants au cœur de la demande.

L'enseignant repère des difficultés chez un élève **(avec notification MDPH ou notification à venir)**

- Il informe le professeur principal de l'élève
- Le professeur principal recueille les retours de l'ensemble des enseignants
- Le PP envoie un mail à la direction pour solliciter une concertation PAS

Première concertation

Le PP choisit une date et inscrit le nom de la classe concernée sur le tableau affiché en salle des professeurs.

- Le jour de la concertation, le PP fait part de son bilan sur la situation de l'élève.
- La fiche demande est formalisée en présence d'un membre de la direction
- Une nouvelle date de concertation est fixée à S+4. (fin de la phase d'observation)
- L'éducatrice transfère le formulaire de demande complété, au CDS et à la direction de l'établissement

Fin de la phase d'observation: deuxième concertation

- L'éducatrice soumet au PP des hypothèses de travail dans l'intérêt de l'enfant.
- Co construction du projet d'accompagnement
- Proposition d'un emploi du temps
- Le PP informe et recueille l'accord des enseignants sur l'accompagnement proposé
- L'emploi du temps est communiqué à la direction et à la vie scolaire.

Les axes d'interventions



L'élève

Le PAS a une visée inclusive, il a pour but d'accompagner l'enfant à adopter progressivement une posture d'élève.

Modalités d'accompagnement: souples et adaptable, dans une idée de « sur mesure » : rencontres individuelles jusqu'à 3 heures par semaine + 1 heure en petit collectif. Si besoin, observation ponctuelle de l'élève dans le groupe classe et/ou accompagnement lors des sorties scolaires.

Axes de travail : proposer un lieu d'apaisement, travailler sur la relation à l'autre, faire tiers, favoriser la disponibilité de l'élève pour les apprentissages.

L'Equipe pédagogique

Apporter un éclairage sur les besoins éducatifs de l'élève et des éléments de compréhension sur le comportement de l'enfant.

Proposer des lieux d'écoute et des espaces de parole pour favoriser le double regard et tendre vers une culture professionnelle commune.

Les parents

Associer les parents à la démarche du dispositif. (contractualisation)

Faire tiers dans la relation Etablissement/famille

Restaurer du lien entre la famille et l'institution scolaire

Deux situations concrètes



- M., scolarisé en 6^{ème} inclusive
- J., scolarisé en 6^{ème} ordinaire